



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



COASTAL RESOURCES CENTER

University of Rhode Island

Projet USAID/COMFISH
PENCOO GEJ
Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal

Rapport de Voyage :

Mission à Mbour, Joal et Pointe Saréne

Du 14 au 17 mai 2012

Nom et prénom du missionnaire :

- Khady Sané Diouf,
- Vaque Ndiaye,
- Viviane Koutob,
- Amadou Ngaido et
- Najih Lazar

Date et lieu de la mission :

Du 14 au 17 mai 2012 à Mbour, Joal et Pointe Saréne

Objectifs de la mission :

- Suivi d'un focus group à Pointe Saréne
- Participer à la restitution des données d'enquête par les relais
- Participer à la planification des activités du mois de juin 2012
- Visiter les stations cotières de Joal et Mbour dans le cadre de la pêche INN

1. Activités majeures déroulées au cours de la mission

a. Visite au Service départemental des pêches de Mbour

Le 14 mai 2012 vers 17 H, l'équipe de l'USAID/COMFISH constituée par Vaque Ndiaye, Najih Lazar, Viviane Koutob et Amadou Ngaido est arrivée à Mbour. L'équipe s'est rendue au service départemental des pêches de Mbour où elle a été reçue par le chef dudit service, en l'occurrence M. El Hadji Ndao. L'objet de la visite était principalement de préparer la mission dans les différents sites à visiter : Pointe Sarène, Joal, Mbour et Ngaparou. Après quelques échanges entre M. Vaque Ndiaye et M. Ndao et quelques coups de fils passés, cette question fut rapidement réglée. Ensuite, la discussion a tourné autour de la pêche INN (Pêche Illicite Non déclarée et Non réglementée), aux méthodologies de collecte de données statistiques sur les débarquements des espèces halieutiques et aux données statistiques relatives aux organisations socio-professionnelles évoluant dans le secteur de la pêche dans la zone de Mbour. Sur ceux, la visite au service départemental des pêches a pris fin vers 18 H 30.

b. Visite au poste de contrôle de Joal

Le lendemain, 15 mai 2012 vers 9 H00, l'équipe s'est rendue au poste de contrôle des pêches de Joal où elle a été accueillie par M. Ousseynou Ngom, chef du service. Rappelons que le poste abrite en même temps la salle du CLPA (Conseil Local de pêche artisanale) de Joal qui est dans un état délabré.



Photo 1 : Locaux du CLPA de Joal

c. Visite du quai de pêche de Mbour

Après un bref entretien sur la méthodologie de collecte des données sur les débarquements et sur la pêche INN, M. Ngom a conduit l'équipe de

l'USAID/COMFISH au quai de pêche de Joal. Un rapide coup d'œil sur le quai nous a montré que le secteur de la pêche engage un nombre important d'acteurs directs et indirects que sont entre autres : les pêcheurs, les porteurs, les charretiers, les micro-mareyeuses, les mareyeurs, les vendeurs (vendeuse d'eau, de fruit, de beignets, etc.), les pompistes et gérants de stations service, ...



Photos 2, 3,4, 5 : La multitude d'acteurs qui gravitent autour de la pêche

d. Visite au Service régional des pêches et de surveillance

Vers 11 H, l'équipe de COMFISH que Amadou Moctar Niane, assistant du projet basé à Joal a rejoint, s'est rendue au service régional des pêches et de surveillance de Thiès qui a son siège à Joal. Elle a été reçue par M. Lo, inspecteur régional des pêches. M. Lo a fait une présentation de son service en rappelant que six directions du ministère des pêches y sont représentées :

- DPM (Direction des pêches Maritimes) chargée d'assurer la mise en œuvre de la politique de l'état en matière de pêche maritime artisanale et industrielle
- DPSP (Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches) dont l'attribution est de mettre en œuvre la politique définie en matière de

surveillance des pêches maritimes et continentales, ainsi que dans le domaine de la sécurité de la pêche artisanale

- DITP (Direction des Industries de Transformation de la Pêche) qui a pour mission de mettre en œuvre la politique définie par l'état du Sénégal en matière de transformation, de conservation et de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture au niveau industriel
- DPC (Direction de la pêche Continentale) qui a pour soucis de trouver une alternative à la pêche maritime sénégalaise confrontée à une situation de surexploitation de la plupart des stocks halieutiques
- DGEFM (Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins) dont la mission est d'assurer l'élaboration et le suivi de la politique en matière de recherche, d'exploration et d'exploitation des ressources des fonds marins
- DAC (Direction des Aires Communautaires) récemment redevenue Direction des aires marines communautaires protégées chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'aménagement et de gestion des AMP(aires marines protégées).

M. Lo a ensuite rappelé l'importance de la zone sous sa juridiction qui part de Kayar à Djifère en passant par Mbour et Joal. Il a rappelé que l'AMP de Joal est sous sa juridiction. M. Sakho, chef du centre des surveillances a parlé de la pêche INN. La surveillance dans son service est beaucoup plus concentrée sur l'AMP de Joal à cause du manque de moyen (un seul moteur de 40 CV, budget annuel dédié à la surveillance de 320000F CFA) et un radar de 72 miles en panne depuis 2000. Il mentionne que l'AMP de Kayar est le plus fonctionnel et d'ailleurs en collaboration avec le WWF a été balisé récemment. Pour pallier à cette insuffisance de moyens, les différents postes de contrôle de Joal, Mbour et Djiffère et le comité de gestion de l'AMP de Joal ainsi que la brigade de surveillance font des sorties combinées. Des amendes entre 15 000 et 50 000 F CFA sont appliquées aux fraudeurs capturés dans ces zones. Par exemple en 2010, 180 pirogues ont été appréhendées par le service de surveillance de Joal.

Mrs. Lo et Sakho ont ensuite abordé une question qui prends des ampleurs considérables dans la zone entre Mbour et Joal : la pêche sous-marine qui cible les espèces benthiques comme le cymbium et le poulpe. Cette forme de pêche est interdite dans la zone et engendre souvent des conflits entre plongeurs et pêcheurs au filet dormant qui accusent les premiers de vol de leurs prises et de destruction de leurs engins de pêche.

D'autres aspects furent abordés lors de cette rencontre comme :

- le filet monofilament non biodégradable et interdit par le code de la pêche est toujours utilisé par les pêcheurs. Nos interlocuteurs pensent qu'il faudrait simplement interdire leur importation.
- L'aspect de la surveillance des pêches qui ne peut pas être laissée, selon nos interlocuteurs entre les mains des communautés. Il faudrait tendre vers une surveillance conjointe.

- Le problème du fonctionnement des CLPA dû principalement au manque de moyens financiers. En effet, 60% des permis de pêche et 40% des cartes mareyeurs devraient revenir aux CLPA, ce qui n'est pas le cas actuellement. Mais le processus est en cours à Thiès pour que le versement de cette redevance par l'Etat aux CLPA soit effectif.

Enfin, la visite à l'inspection des pêches s'est terminée par une visite du bureau de surveillance situé à l'étage au dessus du bureau de l'inspecteur. Le matériel est principalement constitué par l'AIS (Automatic Identification System), l'armoire SMDSM (Système Mondial de Détresse et de Sécurité en mer), deux radio VHF et une carte de la côte sénégalaise avec les différentes positions géographiques (latitude et longitude) qui permet de connaître la position des différentes embarcations.



Photos 6, 7, 8,9 : AIS installé récemment, carte des côtes sénégalaises et des eaux internationales, radio VHF et armoire SMDSM

2. Participation à un focus group à Pointe Saréne

Le 15 mai 2012 vers 17 H, l'équipe de COMFISH s'est rendue à Pointe Saréne (localité du CLPA de Sindia) où elle a assisté à un focus group organisé par l'un des trois relais du CLPA de Sindia, M. Mbodj. Ce focus group entre dans le cadre de l'élaboration de la convention locale de Sindia. M. Baba Ndiaye, chef du poste de surveillance de Sindia et secrétaire général du CLPA de Sindia était présent. Les acteurs présents lors de cette rencontre étaient surtout des plongeurs pratiquant la pêche sous-marine et des pêcheurs au filet dormant.

Les acteurs ont répondu aux questions posées par le relais et le chef de poste et concernant entre autres : la raréfaction de certaines espèces exploitées, les pratiques destructrices des ressources, les solutions à préconiser pour régler les problèmes liés à la diminution des stocks.

Nous avons fait les remarques suivantes lors de cette rencontre :

- Les acteurs sont venus massivement participer au focus group
- Certains acteurs comme les plongeurs n'étaient pas bien sensibilisés sur le projet et les organisateurs étaient obligés de revenir en arrière pour expliquer les objectifs
- La situation était tendue entre plongeurs et pêcheurs au filet dormant. Ces derniers accusent les premiers de pratique de pêche illégale, de vol de prises et de destruction de leurs engins de pêche.

La rencontre s'est terminée vers 19 H avec à la clef la collecte de données qualitatives importantes pour la rédaction des conventions locales.



Photo 10 : Focus group avec les acteurs à Pointe Saréne

a. Réunion de coordination mensuelle à Ngaparou

Le 16 Mai 2012, l'équipe de COMFISH que Mme Khady Sané Diouf, Directrice adjointe du dit projet, a rejoint, a participé à la réunion de coordination mensuelle avec les relais des CLPA de Mbour, Joal et Sindia, les chefs de poste de Joal et Ngaparou et l'inspecteur des

pêches de Mbour. M. El Hadj Ndao, chef du service départemental des pêches de Mbour, a procédé à l'ouverture de la rencontre avant de donner la parole à M. Niane de COMFISH qui a annoncé l'ordre du jour suivant :

1. Présentation des rapports d'activité mensuels des relais
2. Planification des activités suivantes
3. Divers

M. Baba Ndiaye a demandé à ce que soit fait un rappel de la planification du mois de mai 2012. Sur ceux, M. Niane est revenu sur les activités phares prévues aux mois d'avril et de mai dans le cadre de l'élaboration des conventions locales des CLPA de Mbour, Joal et Sindia :

- Poursuite de la collecte de données sur les acteurs et leurs outils
- Organisation de réunions d'information et de sensibilisation des acteurs sur le projet COMFISH
- Démarrage des focus group avec les acteurs

Les relais de Mbour (deux relais), Joal Fadiouth (deux relais) et Sindia (trois relais) ont tour à tour présenté leurs rapports d'activités mensuels.



Photos 11, 12, 13 et 14 : Relais de Mbour, Joal et Sindia présentant leurs rapports mensuels

Chaque présentation de rapport a été suivie de discussions et de recommandations de la part du personnel des services des pêches présent et du staff de COMFISH. Les recommandations suivantes ont été formulées :

- Les données sur les acteurs de la pêche devraient être complétées par des informations sur les personnels des services des pêches sur place
- Il est nécessaire de faire un recensement des plongeurs de la zone
- Le rapport mensuel doit être complété par des détails en annexe
- Compléter les données obtenues par celles du CRODT (Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye) et des services des pêches
- Faire vérifier les données par les services locaux des pêches et avoir un consensus avec eux avant de les reporter
- Enregistrer le nombre de séances de sensibilisation effectuées et le nombre de personnes touchées
- Eclater les statistiques sur la ligne en ligne normale, ligne poulpe et ligne seiche

Les relais ont également souligné le fait qu'ils étaient contraints de sensibiliser les acteurs sur les objectifs du projet COMFISH avant de les enquêter.

Des problèmes relatifs à la collecte des données mais aussi à l'activité de pêche dans la zone ont été discutés lors de cette rencontre. Il s'agit entre autres :

- De la fluctuation des données sur le nombre d'acteurs par site de pêche dû notamment aux pêcheurs migrants venant de Saint-louis (les « get ndarien »)
- L'absence d'implication des deux chefs de postes de Mbour et de Pointe Saréne dans les activités que mène COMFISH dans la zone (accompagnement des relais dans la collecte de données, participation aux réunions de coordination, etc.).
- Le problème de la pêche sous-marine à Sindia Sud où la proportion de plongeurs est la plus importante du département de Mbour

Avant de passer à la question des focus group, Amadou Moctar Niane a présenté un tableau de synthèse des données de recensement pour validation. Après discussion et amendement, le tableau a été adopté.

Après en avoir terminé avec la collecte des données, les participants à la réunion ont abordé la question des focus group. La première remarque a été faite sur le guide d'entretien jugé trop volumineux. Mme Diouf a proposé de ce fait un résumé des questions à poser à 4 ou 5 au maximum. Ensuite la discussion s'est faite sur la technique même du focus group. Les recommandations suivantes sont sorties des discussions :

- Le relais doit éviter le formalisme, il doit regrouper les acteurs autour d'un thé ou leur donner des collations
- Le nombre de personnes présentes lors du focus groupe doit être restreint ; désormais les focus group seront organisés par métier pour éviter le nombre pléthorique d'acteurs

Pour terminer ce premier point à l'ordre du jour, la stratégie de sensibilisation des acteurs sur le projet a été passée au peigne fin. Il a été retenu deux formes d'organisation selon qu'on se trouve dans une commune ou dans un CLPA terroir :

1. Organiser de grandes journées de sensibilisation avec les représentants de tous les collèges dans les communes tel que Mbour et Joal
2. Organiser des assemblées générales par village dans le CLPA de Sindia.

Le deuxième point inscrit à l'ordre du jour était le planning des activités pour les mois de mai et juin 2012. La collecte de données sur les acteurs va se poursuivre pour les CLPA qui n'ont pas terminé cette activité (CLPA de Joal) jusqu'au 26 mai 2012. La poursuite des focus group se fera du 16 mai au 15 juin 2012. Le démarrage des réunions de sensibilisation est prévu pour le 24 mai 2012.

La dernière partie de la rencontre a été consacrée aux questions diverses :

- ✓ La première question était relative à l'implication des collectivités locales dans les CLPA. Les représentants des collectivités locales peuvent se retrouver dans le comité de pilotage des CLPA mais il n'existe plus de protocole entre les collectivités locales et COMFISH.
- ✓ D'autres problèmes comme l'éloignement des différents villages (CLPA de Sindia), l'identification des relais par des badges ou des blouses, l'absence des relais lors des activités de la FENAGIE

Des éclaircissements sur les différentes questions posées ont été donnés par le staff de COMFISH sur place. La rencontre a pris fin vers 16 H.

b. Visite du poste de contrôle de Mbour

Le 17 Mai 2012 l'équipe a visité la station de surveillance de Mbour, elle a été reçue par Mr Omar NDIAYE le chef de la station. Un rapide résumé des activités de la station a été fait. Il en est ressorti que Mbour était le deuxième port de débarquement le plus important du Sénégal après Dakar et qu'en matière de pêche artisanale il était le premier. Pour le fonctionnement de la station, l'équipe sur place composé d'un policier, de 3 observateurs et bien sûr du chef de poste disposait d'un radar initié depuis 1992 ayant une portée de 48 nautiques, d'une pirogue et d'un moteur de 40 chevaux. Pour effectuer leur mission de surveillance, il était installé un comité de surveillance composé de 5 pêcheurs qui volontairement ont accepté d'effectuer cette tâche mais avec l'avènement des CLPA, le comité a été élargi et compte actuellement près d'une dizaine de personnes principalement des pêcheurs. Considéré comme le seul site où la pêche est pratiquée durant toute l'année, le manque de moyen relevé par le chef de station empêche une surveillance effective et efficace. D'entame il est prévu 10 sorties pour la patrouille mais comme soulevé plus haut, le manque de moyens fait que les sorties sont uniquement en cas d'urgence. Pour le mois de Mai il n'a été effectué uniquement que 2 sorties (du 1^{er} au 17 date de la visite).



Photo 15 : Poste de contrôle de Mbour

Le chef de station est revenu sur les propos que nous avons déjà recueillis au niveau du site de Joal en disant que la pêche artisanale n'est pas assez réglementée et qu'elle est la source majeure des infractions qui sont commises. Constituant environ 80% des débarquements, la pêche artisanale a beaucoup à avoir avec la pêche INN mais il reste à effectuer une catégorisation par rapport aux infractions qui sont commises. Il est bien vrai qu'il est prohibé la pêche avec des pirogues non immatriculées mais il relève qu'en pratique 90% des pirogues sont immatriculées mais juste qu'elles ne sont pas marquées (c'est dire que l'inscription n'est pas faite sur la coque comme on peut le voir sur cette image)



Photo 16 : pirogue non immatriculée

Le débat a été dirigé ensuite sur les espèces ciblées en cas d'infraction. Il a été noté que les espèces concernées étaient le thiof, le sarr, la dorade grise, le cymbium, les petits pélagiques (la sardinelle), les juvéniles. Revenant sur la polémique des autorisations accordés aux navires russes, il a été dit que la pêche artisanale était intéressée par les espèces ciblées par les russes entre autres les petits pélagiques, les chinchards d'autant plus que le Sénégal signe des accords avec les Etats voisins comme la Mauritanie pour que ses pêcheurs artisanaux puissent aller pêcher ces espèces.

Les statistiques sur les captures dans le cadre des arraisonnements de pirogues nous seraient envoyées pour traitement et dans la mesure du possible déterminer le volume ou les pertes relevant de la pêche artisanale.

3. Enseignements tirés de la mission si nécessaire

- ✓ Les services chargés de la surveillance sont confrontés à un manque de moyens leur empêchant de dérouler leurs missions correctement
- ✓ Les activités de recensement sont achevés pour les CLPA de Sindia et Joal ; à Sindia les focus group ont même démarré

- ✓ L'information et la sensibilisation sur le projet doivent être menées plus efficacement pour une meilleure implication de tous les acteurs dans la cogestion
- ✓ La pêche sous-marine a pris beaucoup d'ampleur et engendre parfois des conflits. Elle mérite une attention particulière dans le processus d'élaboration des conventions locales
- ✓ Dans le cadre des missions de surveillance, les stations devraient être mieux équipées
- ✓ Le budget de fonctionnement des stations devraient être revu à la hausse pour permettre un meilleur rendement

Contacts utiles (adresse, téléphone/fax, email des personnes/institutions rencontrées)

- Mr NDIAYE Omar chef station de surveillance de Mbour
- M. El Hadj Ndao, chef du service départemental de Mbour, tel 779075026